
Adresse de la commune de Germigny (Yonne), qui félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste jusqu'à l'anéantissement des tyrans et des traîtres, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Germigny (Yonne), qui félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste jusqu'à l'anéantissement des tyrans et des traîtres, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 654-655;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31475_t1_0654_0000_19

Fichier pdf généré le 23/01/2023

bienfaits t'éterniseront dans nos cœurs; tu nous a sauvés. L'habitant de ton sommet venu séjourner parmi nous, Dumont, a fait fuir loin de ce climat, où règnent maintenant l'égalité et la raison, deux monstres dangereux, l'aristocratie et le fanatisme. Mais comme l'un et l'autre pourroient encore être assez osés de reparaitre en l'absence de ce redoutable montagnard, nous ne dissimulerons pas que nous verrions avec crainte s'effectuer son départ murmuré. Qu'il reste donc dans ses contrées que tranquillise sa présence, et toi, Montagne, ne désespères point que tu n'aies foulé à tes pieds tous les sceptres des brigands couronnés.»

MASSE (*vice-présid.*), VIRDHURT, MERCHEY, DUFESTEL (*agent. nat.*), PILES, DEBOSSE (*présid.*), MAROTTE (*secrét.*).

17

Le 18^e bataillon des volontaires de l'armée du Rhin, 6^e division, département du Doubs, dépose, sur l'autel de l'humanité, la somme de 1541 l. 6 s., destinés au soulagement des pères et mères, veuves et enfants des héros français, morts pour la défense de la liberté.

« Représentans montagnards, disent-ils, restez à votre poste; vous êtes destinés à sauver la patrie; les tyrans tremblent... Ils vous ont proposé une trêve qui pourroit tuer la liberté, en assoupissant la République: la réponse que vous leur avez faite est digne de la nation française... Oui, c'est à coups de canons, et la baïonnette en avant, que nous donnerons la paix aux despotes... Qu'ils sachent que le 18^e bataillon du Doubs, comme toute la République, ne veut fraterniser qu'avec les peuples qui auront guillotiné leurs rois.»

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

18

La société populaire de la commune d'Abbeville, régénérée par André Dumont, représentant du peuple, félicite la Convention sur le décret en faveur des hommes de couleur, l'engage à rester à son poste, fait part de l'épuration des autorités constituées de leur district, et jure de ne jamais s'insurger que contre des Autrichiens, Prussiens et des Anglais.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Abbeville, 26 vent. II] (3).

« Citoyens représentans,

Les grandes mesures que vous avez prises vont purger le sol de la Liberté de la présence des vils esclaves; vous venez de prouver à l'univers que vous étiez dignes de tenir en vos mains les destinées d'un grand peuple; vous avez agrandi, consolidé le bonheur des Français en étendant

(1) P.V., XXXIII, 424 et 500.

(2) P.V., XXXIII, 424. Bⁱⁿ, 29 vent.; M.U., XXXVIII, 9. Voir ci-dessus, n° 12.

(3) C 295, pl. 995, p. 48.

voire bienveillance sur les hommes de couleur; ils méritent toute votre sollicitude, n'étoient-ils pas nos frères!...

Que grâces vous en soient rendues, au nom de l'humanité qui, depuis si longtemps, élevoit sa voix en leur faveur; terminez sur eux vos vœux bienfaisantes, qu'un autre décret aussi sage que le premier fixe enfin le mode de leur existence physique et morale.

Poursuivez votre immense carrière, Augustes représentans, occupez jusqu'à la paix la Montagne sainte. Vous vous devez aux générations futures, restez à votre poste, veillez sur votre propre ouvrage, le vaisseau de la République est encore agité... C'est là l'instant où le pilote doit être sur ses gardes, son extrême vigilance doit éviter tous les écueils et faire entrer le vaisseau dans le port.

Déjà vos Comités de salut public et de sûreté générale ont emplyé avec succès l'œil de la surveillance, et les machinations des traîtres de l'intérieur ont été déjouées.

André Dumont, votre digne collaborateur, cet apôtre de la vérité qui purifie tout sur son passage, vient d'épurer, dans notre district, les autorités constituées, il a régénéré notre Société populaire, et grâce à son zèle infatigable, toutes les places, enfin, sont occupées par des patriotes éprouvés.

Que ce Représentant nous soit conservé, il mérite l'estime des vrais républicains, lui seul peut perfectionner son ouvrage; son absence seroit regardé comme un calamité publique.»

BECQUET (*présid.*), LENIS (*secrét.*), MORGAUD (*secrét.*).

P.S. Et à l'instant, André Dumont est entré dans le local de la Société, les républicains qui la composent ont été pénétrés de douleur en apprenant qu'une société populaire avoit invoqué l'insurrection, tous les membres par un mouvement spontané, ont juré de ne jamais s'insurger que contre des Autrichiens, Prussiens, Anglais, et autres brigands de cette espèce. Alors la vouûte du temple a retenti des Vive la République, et Vive la Montagne.

19

La commune de Germigny, département de l'Yonne, félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que les tyrans ou les traîtres soient anéantis, et annonce le triomphe de la raison sur le fanatisme, et la haine de ses citoyens contre les êtres malfaisants qui les ont si longtemps entretenus dans l'erreur.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Germigny, 25 vent. II] (2).

« Pères de la Patrie,

Restez à votre poste; la liberté de 27 millions d'hommes est votre ouvrage. Ne remettez pas le dépôt de notre bonheur dans des mains inexpérimentées. Du haut de la Montagne, con-

(1) P.V., XXXIII, 424.

(2) C 294, pl. 983, p. 14.

tinuez à ébranler tous les trônes et à faire trembler tous les rois. Vous nous avez donné notre Constitution qui détruit tous les ordres. Ce n'est pas en vain que nous en avons juré l'exécution. Nous avons un curé qui s'est élancé le premier dans ce département dans le sein de la grande famille, mais il nous restoit un vicairé opiniâtre. Nous lui avons défendu l'entrée du temple et nous l'avons interdit ipso facto. On ne verra plus ces êtres malfaisans qui ressembloient en tous points aux corbeaux lugubres; ils portoient le même costume. Ils en avoient les inclinations et les mœurs. Ils n'annonçoient jamais que des présages sinistres; des flammes, des brasiers, des enfers. Comme les corbeaux voraces, ils pousoient des croassemens redoublés à la vue des cadavres et se rassembloient en grand nombre autour d'eux pour se repaître de leurs dépouilles. Comme eux ils ne s'engraisoient jamais tant que dans les jours de calamité et de destruction. Ils se concertoient avec leurs saints pour multiplier les abstinences et les jeunes destructeurs de l'espèce humaine et s'entendoient avec tous les diables pour tourmenter les hommes jusqu'au dernier soupir. Nous demandons protection, bienfaisance, encouragemens en faveur de tous les prêtres qui dépouillent le vieil homme, et l'infamie pour tout prêtre qui au mépris de la constitution qu'il a fait serment d'observer persiste à l'être. C'est un parjure et un ennemi de notre sainte Révolution.

Nous demandons aussi la conservation de la maison curiale pour les écoles primaires que la loi accorde aux communes qui ont renoncé au culte avec d'autant plus de motifs qu'elle nous servira encore de maison commune qui nous manque.

Les chefs-lieux de départemens et de districts ont établi pour tous les jours de décades des fêtes de la Raison, de la Liberté et autres, avec une pompe onéreuse et des cérémonies ruineuses. Pour nous, nous reconnoissons un être suprême, mais nous ne lui rendons qu'un culte intérieur, nous ne professons que la religion naturelle et nous ne voulons d'autre culte extérieur et public que celui des lois. Nous n'ajournons point la raison, la liberté, l'égalité, la vertu aux décades, nous leur consacrons tous les jours. Nous avons renversé les idoles du culte romain, nous ne voulons pas en créer de nouvelles n'y perpétuer sous une autre forme le fanatisme. Nous avons brisé les hochets de la superstition. Nous ne reprendrons pas d'autres hochets aussi vains aux yeux du sage. Depuis assez longtemps les François sont au berceau. Toutes ces processions différemment organisées ne conviennent qu'à des enfans ou à des escalades(?) Lorsque nous voulons assister à des scènes intéressantes, nous jetons les yeux sur le spectacle de l'univers. Tels que soient les efforts des hommes ils n'approchent jamais de la touchante sublimité de la nature; les rois ont besoin de fêtes pour amuser le peuple, pour détourner ses regards des vices du gouvernement et du tyran. Réjouissez-vous disoit un histrion à Auguste de ce que le peuple s'occupe de Batile et de moy. Nous portons les images des Pelletier, des Marat, des Chaslier dans nos cœurs et non sur nos épaules. A la vue de ces nouveaux dieux et de ces nouvelles déesses

trainées pompeusement sur des chars superbes dont le contraste avec la sans-culotterie est si frappant, nous tremblons qu'une nouvelle Minerve ne présente au peuple extasié un autre Alcibiade. Notre amour pour l'indépendance est si brûlant que nous demanderions l'ostracisme pour tout homme dont les talens ou les vertus mêmes pourroient ramener le sceptre dans les mains d'un seul. L'homme libre a-t-il donc besoin d'être bercé comme celui qui est dans les fers. Tous les jours où nous serons libres seront pour nous des jours de fêtes et de triomphes.»

CRETÉ (mairie).

20

La commune de Paul-les-Fontaines (1), pauvre en revenu, mais riche en civisme, écrit à la Convention que jamais elle n'a consulté ses besoins personnels, elle n'a senti que ceux de la patrie: « Dans toutes les occasions, dit-elle, où il a été question de contribuer de telle manière que ce soit, le zèle des citoyens de cette commune a servi d'exemple; dans sa population, qui s'élève au plus à 2.000 âmes, elle compte 300 de ses citoyens aux armées de la République, indépendamment de ceux qui ont péri en la défendant glorieusement. Cette commune joint à son adresse à la Convention, un état détaillé de plusieurs objets en argent, offerts à la patrie provenant des dépouilles du fanatisme. Elle vient de donner de nouvelles preuves des sentimens qui l'animent en envoyant au district 150 chemises, 140 livres de charpie, 20 paires de bas et 6 paires de guêtres pour les défenseurs de la patrie: elle a joint à cet envoi une décoration militaire.»

Mention honorable insertion au bulletin (2).

21

Le citoyen Janvier cultivateur à Mareuil, département de la Marne, offre à la Convention 300 liv. pour les frais de la guerre, et promet de fournir tous les ans la même somme, tant que la guerre durera. Il félicite la Convention sur ses travaux, et exprime son vœu pour qu'elle reste à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

22

Le citoyen Léger, marchand mercier, demeurant à Blois, envoie à la Convention ses lettres de maîtrise, et la prie d'en agréer l'offrande qu'il fait à la nation.

(1) St-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).

(2) P.V., XXXIII, 425.

(3) P.V., XXXIII, 425 et 501. Bⁱⁿ, 29 vent.